



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Astride ERMAN *AE*
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : astride.erman@moselle.gouv.fr
Réf. : AE/JM

Monsieur le Maire
de GROSTENQUIN
Mairie

57660 - GROSTENQUIN

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation
d'un puits sur la commune de GROSTENQUIN

Metz, le 5 Novembre 2012

PJ Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Réalisation d'un puits pour l'alimentation du bétail
sur la commune de GROSTENQUIN**

Ce dossier a été déposé par : **le GAEC du Stade**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2012-00142** en date du 8 Octobre 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER